

## Règlement Trail des Sorcières 2016 Bouvignies

**Organisation :** La troisième édition du Trail des Sorcières sera organisée par l'association ASLB « Association Sports et Loisirs de Bouvignies » le samedi 29 octobre 2016. L'ASLB organise le « TRAIL DES SORCIERES », course qui se déroulera selon les règles édictées par la Fédération Française d'Athlétisme.

**Responsabilité civile :** L'ASLB est couverte conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Seront acceptés soit pour les licenciés, une copie de la licence FFA ou Triathlon, la licence compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP avec mention « athlétisme », soit la licence UNSS ou UGSEL, si je suis engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive; pour les non Licenciés ou autre licence sportive une copie du certificat médical, datant de moins de 1 an avec la mention : « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ». Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, mais déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique et en cas de vol. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement par une assurance individuelle « accident ». Chaque coureur participe à la course sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas, il ne pourra faire valoir, vis-à-vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités au titre de dommages ou blessures résultant de sa participation à la course.

**Lots :** Les trois premiers Masculins et Féminines seront récompensés et d'autres lots seront attribués " Meilleurs déguisements, le club le plus représenté... " Lots pour les participants aux 3 Trails (textile technique)

**Départs et arrivées :** Domaine du Manoir rue Dombrée 59870 Bouvignies. **Le retrait des dossards se fera le samedi 29 octobre de 14h à 18h15.**

**Trails 12 et 18 km départ à 19heures - Trail 6km et marche à 19h05**

**Animations diverses pendant la course.**

**Ravitaillement :** Le trail est une épreuve en autosuffisance partielle (esprit trail), sur les 2 parcours 1 seul ravitaillement sera prévu + ravitaillement à l'arrivée.

**Course en autonomie matériel :** Ce trail étant nocturne, l'éclairage et le port d'équipements réfléchissants sont obligatoires, si possible un sifflet, un téléphone. Les numéros de téléphone des organisateurs et secours vous seront remis lors du retrait des dossards.

**Divers :** Tout coureur surpris recevant une aide mécanique (VTT, quad, véhicule d'assistance) sera mis hors course immédiatement.

Délai pour toute réclamation : 30 mn après l'arrivée du dernier coureur de la course qui concerne cette réclamation.

Tout coureur surpris à jeter ses déchets dans la nature ou en dehors des points prévus à cet effet sur les parcours pourra être disqualifié.

En vous inscrivant au Trail des Sorcières, vous acceptez le règlement et autorisez les organisateurs à utiliser les photos ou vidéos de l'événement sur lesquels vous figurez.